

## Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000

Formulaire destiné à faciliter la collecte des réclamations et observations

Identité et coordonnées du réclamant :

**Eric WYNS**

Rue de l'École n°11 bte / CP : 1320 Commune : Beauvechain

Tél : 0479 74 78 90 E-mail : eric@wyns.me

Qualité (à préciser) : **Administrateur et représentant** **l'ASBL ACTION ENVIRONNEMENT BEAUVECHAIN**  
**19, rue du Moulin à Eau 1320 Beauvechain**  
[www.mecatronics.be/aeb](http://www.mecatronics.be/aeb) [aeb@mecatronics.be](mailto:aeb@mecatronics.be)

Association (à préciser) : **Administrateur de l'asbl ACTION ENVIRONNEMENT BEAUVECHAIN**

Commune(s) où se situe(nt) la(les) parcelle(s) concernée(s) :

**Beauvechain (Hamme-Mille) et Grez-Doiceau (Néthen)**

Références cadastrales (si connues : commune/division/section/radical/exposant/puissance)

**Affectation des unités de gestion (UG)**

Grez-Doiceau 5<sup>e</sup> Division (Néthen) Section C n°72d, 73c, 93h, 93r, 94g, 94h, 94n, 91d, 91c et 91b

Grez-Doiceau 5<sup>e</sup> Division (Néthen) Section D n° 25/3b et 23/3c

Beauvechain 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) Section C n° 9a, 16a, 8a, 10c, 13g, 13h, 13r, 13s, 13n, 13p et 14g

**Remarque concernant le site Natura 2000 BE31005\_2**

Beauvechain 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) Section C n° 10a et 10b

**Ajout de parcelles**

Beauvechain 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) Section C n° 435, 460e, 378z<sup>2</sup>, 378b<sup>3</sup>, 391e, 401d, 116a, 120f<sup>2</sup>, 224a, 211d, 209g, 210a, 251d, 253a, 252c, 250d, 250c, 251c, 246k, 246d, 246c 252d, 249a et 242b 255k, 255m, 256<sup>e</sup>, 256g, 257b, 257l et 257k

Beauvechain 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) Section B n° 53b, 57d, 52, 48a 49a, 50a

Beauvechain - 5<sup>e</sup> Division (Tourinnes-La-Grosse) – Section E n° 505f, 502k, 501a, 500, 501b, 502m, 503e, 505g, 499a, 498a, 498b, 497k et 496

Ajout des parcelles cadastrées Beauvechain - 4<sup>e</sup> Division (Nodebais) – Section A : n° 229l, 234/2, 234/3, 234b, 235c 233b et 229/2.

ou toute autre information permettant de localiser la/les parcelle(s) concernée(s) (coordonnées X-Y, extrait de la

Déclaration de superficie pour les agriculteurs ou forestiers, extrait de carte IGN, etc.) :

**Plans**

Extrait de carte IGN 32/6 N et plans cadastraux provenant du site Web

<http://webgisdgo4.spw.wallonie.be/viewer/#theme=CCUE;extent=173360:162257:176747:164572>

**Annexes extraits des cartes :**

Carte des Pays-Bas autrichiens (1777) ou carte de Ferraris, Carte de la végétation de la Belgique DETHIOUX 1959, carte d'Evaluation biologique, carte Géologique.

**Photos**

Référence(s) (BE\*\*\*\*\*) ou nom du/des site(s) Natura 2000 : **BE31005\_2 Vallée de la Nethen**

Pour faciliter le traitement de vos réclamations et observations après enquête publique, nous vous suggérons de les documenter au maximum en fonction de votre situation personnelle ou de vos réalités socio-économiques : unités de gestion (UG) affectées à vos parcelles, UG sollicitées (et motivation), contexte de l'exploitation, données socio-économiques, historique de gestion, surface pâturée, surface fauchée, charge en bétail, description du peuplement forestier, photographie des lieux,...

Objet (entourez si possible la/les mention(s) adéquate(s)) :

**Affectation des unités de gestion**

Autres :

**Ajout de parcelles**

**Correction du projet d'arrêté de désignation**

Explications :

**Voir aux pages 3 à 6**

Si le cadre ci-dessus est trop petit, n'hésitez pas à joindre une feuille libre. De même, vous pouvez joindre toute annexe utile. Dans tous les cas, inscrivez-y lisiblement vos nom et prénom.

**Le présent formulaire doit être daté et signé.**

**DATE : 3-févr.-13**

**Pour l'asbl Action Environnement Beauvechain**

**Christine Paillet**  
Présidente

**Eric WYNS**  
Administrateur

**Consentement pour l'accès à certaines données**

De manière à ce que les Commissions de conservation des sites Natura 2000 puissent traiter au mieux mes remarques et remplir leur mission, je consens à ce qu'elles puissent accéder à certaines données à caractère privé (déclarations de superficie agricole et forestière & données cadastrales).

Date :

Signature :

## Avertissement

Il appert qu'il y a des discordances entre les différents plans cadastraux que nous avons pu consulter (site web, informations communales, données de 1998,...), comme par exemple des discordances de numérotation. Afin d'éviter tout quiproquo, nous avons utilisé dans cette réaction la numérotation et la cartographie du site Web : <http://webgisdgo4.spw.wallonie.be/viewer/#theme=CCUE;extent=171573:162577:174959:164983>

## Localisation du site

Carte 1 : carte IGN 32/6 (Hamme-Mille)

Carte 2 : plan cadastral vue au 5000<sup>e</sup> de Néthen (Le Wez) et de Hamme-Mille (Pré de Litrange)

Carte 3 : plan cadastral vue au 5000<sup>e</sup> de Hamme-Mille centre

Carte 4 : plan cadastral vue au 5000<sup>e</sup> de Tourinnes-La-Grosse (Le Grand-Brou) et de Nodebais (Champ de Hamme)

## Affectation des unités de gestion : correction au site Natura 2000 BE31005\_2

### Grez-Doiceau 5<sup>e</sup> Division (Néthen) Section C (voir carte N°5)

1. Modifier l'UG10 en **UG8** les parcelles cadastrées Grez-Doiceau 5<sup>e</sup> Division (Néthen) Section C n°**72d et 73c** (partim). Boisement mélangé de hêtre, chêne, frêne, peuplier, robinier, etc. La flore herbacée correspond à une végétation de hêtraie acidophile (9120) avec présence de nombreux houx.
2. Modifier l'UG10 en **UG2** les parcelles cadastrées Grez-Doiceau 5<sup>e</sup> Division (Néthen) Section C n° **93h, 93r, 94g, 94h et 94n**. Bien que plantées de vieux peupliers, ces parcelles comportent des végétations herbacées de grand intérêt biologique, telles que roselières à Phragmites australis, mégaphorbiaies (6430), magnocariçaias à Carex acutiformis. SGIB n°258.
3. Modifier les UG9 et UG10 en **UG7** les parcelles cadastrées Grez-Doiceau 5<sup>e</sup> Division (Néthen) Section C n° **91d, 91c et 91b** (fond du ri de Wez). Ces boisements feuillus (frênes) étant situés en fond de vallon marécageux, il serait opportun de leur assurer un meilleur niveau de protection, à l'instar d'un boisement alluvial.

### Grez-Doiceau 5<sup>e</sup> Division (Néthen) Section D (voir carte n° 6)

1. Modifier l'UG10 en **UG2** les parcelles cadastrées Grez-Doiceau 5<sup>e</sup> Division (Néthen) Section D n° **25/3b et 23/3c**. Ancienne plantation de résineux hors station exploitée récemment. Végétation actuelle de mégaphorbiaie (6430).

### Beauvechain 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) Section C (voir carte n° 7)

1. Modifier les UG10 en **UG2** les parcelles cadastrées Beauvechain 2e Division (Hamme-Mille) Section C n°**18, 23b et 21a**. De nombreuses plantations de pins sur le versant droit de la vallée de la Néthen au niveau du Marais du Wé et sur le plateau sableux présentent un potentiel intéressant de restauration de la lande à bruyère (4030). Le sous-bois est en effet dominé par Calluna vulgaris, Vaccinium myrtillus et Molinia caerulea [voir annexe n° 1 & 2 (Carte de la végétation de la Belgique DETHIOUX 1959 reportée sur plan cadastral)] Quelques petites mises à blanc récentes, actuellement replantées de jeunes chênes, ont très bien exprimé le potentiel de régénération de cette lande! La parcelle 23b recèle une tombelle préhistorique (voir annexe n° 3)
2. Modifier l'UG9 en **UG7** la parcelle cadastrée Beauvechain 2e Division (Hamme-Mille) Section C n°**17**. Boisement feuillus (frênes) situé en fond de vallon marécageux, il serait opportun de lui assurer un meilleur niveau de protection, à l'instar d'un boisement alluvial.

## Beauvechain 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) Section C (voir carte n° 8)

1. Modifier l'UG10 en **UG2** les parcelles cadastrées Beauvechain 2e Division (Hamme-Mille) Section C n°**9a et 16a**. De nombreuses plantations de pins sur le versant droit de la vallée de la Néthen au niveau du Marais du Wé et sur le plateau sableux présentent un potentiel intéressant de restauration de la lande à bruyère (4030). Le sous-bois est en effet dominé par *Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus* et *Molinia caerulea*. Quelques petites mises à blanc récentes, actuellement replantées de jeunes chênes, ont très bien exprimé le potentiel de régénération de cette lande! La parcelle 9a recèle des tombelles et une enceinte préhistorique (voir annexe n° 3 [carte « in » Charles DENS Fouille à Meerdael Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles tome XXII p.p. 208 à 218])
2. Modifier les UG8 et UG10 en **UG7 au bas des parcelles (rupture de pente)** cadastrées Beauvechain 2e Division (Hamme-Mille) Section C n°**16a, 8a et 9a**. Présence d'une belle ligne de suintements dont certains présentent des plaques de sphaignes. La littérature y mentionne la présence de bas-marais calcaires à *Parnassia palustris* et *Juncus obtusiflorus* [voir annexe n° 1 et 2 ( Carte de la végétation de la Belgique DETHIOUX 1959 reportée sur plan cadastral )]! Ces suintements mériteraient d'être restaurés, notamment par leur remise en lumière. Le bas du talus devrait également être déboisé pour recréer un continuum écologique humide-sec : roselière - magnocariçaie - bas-marais tourbeux (suintements) - lande herbeuse - lande sèche à callune et myrtille.
3. Modifier l'UG10 en **UG7 ou UG2** (SGIB n° 258) la parcelle cadastrée Beauvechain 2e Division (HammeMille) Section C n°**10c**. Plantation de peupliers et épicéas hors station (en bord de cours d'eau). Souci de cohérence avec le cordon rivulaire droit défini en UG7 en amont et en aval (lever un "bouchon" d'exotiques). Plantation effectuée sur un bas-marais à *Carex paniculata* et *Carex acutiformis*. Anciennement, présence de *Parnassia palustris*! [voir annexe n° 1 et 2 (Carte de la végétation de la Belgique DETHIOUX 1959 reportée sur plan cadastral)].
4. Modifier l'UG10 en **UG2** les parcelles cadastrées Beauvechain 2e Division (HammeMille) Section C n°**13g, 13h, 13r, 13s, 13n, 13p et 14g**. Bien que plantées de vieux peupliers, ces parcelles comportent des végétations herbacées de grand intérêt biologique, telles que roselières à *Phragmites australis*, mégaphorbiaies (6430), magnocariçaies à *Carex acutiformis*. SGIB n°258.

### **Remarque :** concernant le site Natura 2000 BE31005\_2

#### Beauvechain 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) Section C (voir carte n° 9)

1. Les parcelles cadastrées Beauvechain 2e Division (HammeMille) Section C n°**10a et 10b** sont le siège d'une zone de suintements tourbeux de très grand intérêt biologique. Présence de **sources pétrifiantes (7220\*)** avec probablement *Palustriella commutata*! Ce bas-marais calcaire (et tourbeux) actuellement embroussaillé est signalé sur la carte de végétation de 1959 [voir annexe n° 1 et 2 (Carte de la végétation de la Belgique DETHIOUX 1959 reportée sur plan cadastral)].

### **Ajout de parcelles :** au site Natura 2000 BE31005\_2

#### Remarques préliminaires

D'après la carte des Pays-Bas autrichiens (1777) ou carte de Ferraris (voir annexe 4), tout le fond de la vallée de la Néthen était occupé par un vaste enchevêtrement de prairies humides depuis Tourinnes-La-Grosse jusqu'au site qui nous occupe (marais de wé). A la consultation des cartes géologique (voir extrait en annexe 5) et pédologique (voir extrait en annexe 6) on peut se rendre compte, pour le fond de la vallée de la Néthen, que nous sommes en présence des mêmes types de terrains. Ces terrains subissent l'influence permanente de la nappe phréatique, et sont classés, en pédologie : Aep (sols gleyifiés) et Afp (sols fortement gleyifiés). Nous sommes donc bien en présence de zones humides. La carte d'Evaluation Biologique démontre l'intérêt écologique de ces parcelles, cet intérêt est corroboré sur le terrain. Nous ne comprenons donc pas pourquoi ces terrains n'ont pas été intégrés au site Natura 2000 BE31005\_2, alors que certains de ceux-ci recèlent un habitat, une ou des espèces prioritaires. Ne pas retenir ces terrains en Natura 2000 est d'autant plus dommageable que cela pourrait, à plus ou moins long terme, priver de son maillage écologique vital la réserve Domaniale du Grand-Brou située à Tourinnes-La-Grosse. Nous vous demandons donc d'inscrire les terrains, dont nous vous faisons la description ci-après, dans le périmètre BE31005\_2.

« Ruelle St-Nicaise x rue Bois Nicaise » (voir carte n° 10)

1. Ajout de la parcelle cadastrée Beauvechain - 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) - Section C - N°: 435. Pinède avec potentiel de restauration de landes sèches (4030) et chênaies sur sable (9190) à cartographier **UG2 et UG9**. Parcelle d'une contenance de 2,14 ha appartenant à la Région wallonne (DNF)

Lieu-dit « Pré de Litrange » (voir cartes n° 11)

1. Ajout des parcelles cadastrées Beauvechain - 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) - Section C - N° : 376d et 378w<sup>2</sup> Vaste ensemble de milieux alluviaux : mégaphorbiaies (6340), roselières, cariçaies, boisements alluviaux (91E0), bassin d'orage "naturel", prés humides avec alignements de saules têtards,... d'une contenance d'environ 5,5 hectares et appartenant à la Province du Brabant wallon. Parcelles à cartographier en **UG2**.
2. Ajout des parcelles cadastrées à Beauvechain - 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) - Section C - N° : 460e, 378z<sup>2</sup>, 378b<sup>3</sup>, 391<sup>e</sup>, 401d. Vaste ensemble de milieux alluviaux : mégaphorbiaies (6340), roselières, cariçaies, boisements alluviaux (91E0), bassin d'orage "naturel", prés humides avec alignements de saules têtards,... d'une contenance d'environ 6 hectares et appartenant à des propriétaires privés. Parcelles à cartographier en **UG2 et UG7**.

« Chaussée de Louvain » (voir carte n° 12)

1. Ajout de la parcelle cadastrée Beauvechain - 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) - Section C - N°: 116a. Mégaphorbiaie (6340), roselière et cariçaie d'une contenance de ± 75 a appartenant à un propriétaire privé à cartographier en **UG2**. Parcelle se trouvant en zone d'aléa d'inondation selon la cartographie officielle de la Région wallonne.
2. Ajout de la parcelle cadastrée Beauvechain - 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) - Section C - N°: 120f<sup>2</sup>. Boisement alluvial (91E0) d'une contenance de ± 1,5 ha appartenant à un propriétaire privé à cartographier en **UG7**. Parcelle se trouvant en zone d'aléa d'inondation selon la cartographie officielle de la Région wallonne.

« Domaine du château et de l'ancienne abbaye de Valduc » (voir carte n° 13 Valduc vue générale)

Vaste domaine d'une contenance d'environ 55 ha appartenant à des propriétaires privés. Ce domaine comprend des plans d'eau (3150) de grand intérêt ornithologique, des prairies humides et mégaphorbiaies (6430), forêts alluviales (91E0), roselières, hêtraies acidophiles (9120), cours d'eau (3260), etc. Présence de la rare bouvière dans les plans d'eau. Présence de la grande aigrette (hivernage), de la sarcelle d'hiver (hivernage), de la bécassine des marais (hivernage et halte migratoire), de la bécassine sourde (hivernage et halte migratoire), du faucon hobereau (nicheur),... Site de grand intérêt biologique à cartographier en **UG1** (plans d'eau et cours d'eau), **UG2** (roselières, mégaphorbiaies, prairies humides), **UG7** (boisements alluviaux) et **UG8** (hêtraies)

1. Ajout des parcelles cadastrées Beauvechain - 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) - Section C 224a, 211d (partim), 209g, 210a, 251d, 253a, 252c, 250d, 250c, 251c, 246k, 246d, 246c 252d, 249a et 242b (voir carte n° 14)
2. Ajout de la parcelle cadastrée Beauvechain - 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) - Section B 56a à cartographier en **UG8** (voir carte n° 15)
3. Ajout des parcelles cadastrées Beauvechain - 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) - Section B 53b, 57d, 48a (partim), 49a, 49b, 50a et 52 (voir carte n° 16)
4. Parcelles cadastrées Beauvechain - 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) - Section C 255k, 255m, 256e, 256g, 257b, 257l et 257k (partim) (voir carte n°17) Parcelles séparées de la réserve naturelle domaniale du Grand-Brou par la rue de Tourinnes.
5. Ajout des parcelles cadastrées Beauvechain - 2<sup>e</sup> Division (Hamme-Mille) - Section B 39e, 58, 59e, 64a, 60b, 60c, 63e (voir carte 18). Parcelles à cartographier en UG1 (cours d'eau), en UG2 (roselières, magnocariçaies et prairies humides) et en UG7 (boisements alluviaux). Parcelles séparées la réserve naturelle domaniale du Grand-Brou par la rue du même nom.

« Réserve Naturelle domaniale du Grand Brou » (voir carte n° 19)

La réserve domaniale a une contenance de ± 9,7 ha. Présence d'habitats d'intérêt communautaire : forêts alluviales (91E0), mégaphorbiaies (6430), plans d'eau (3150), cours d'eau (3260) + prés inondables, roselières,... Présence de la Grande aigrette (hivernage), de la Bécassine des marais (hivernage), de la Bécassine sourde (hivernage), de la Gorgebleue à miroir (nicheur occasionnel), de la Sarcelle d'hiver (hivernage), du Balbuzard pêcheur (halte migratoire), du Faucon hobereau (nicheur), du Martin-pêcheur d'Europe (nicheur), de la Bondrée apivore (passage), du Busard Saint-Martin (passage), du Torcol fourmilier (halte migratoire), du Phragmite des joncs (passage migratoire), du Phragmite aquatique et de la Fauvette épervière .

1. Ajout des parcelles cadastrées Beauvechain - 5<sup>e</sup> Division (Tourinnes-La-Grosse) – Section E : n° 505f, 502k, 501a, 500, 501b, 502m, 503e (n° non visible sur la page web), **505g, 499a, 498a, 498b, 497k et 496**. Parcelles à cartographier en **UG2** (roselières, magnocariçaies et prairies humides) et **UG7** (boisements alluviaux) (N.B. Numérotation discordante entre la page Web <http://webgisdgo4.spw.wallonie.be/viewer/#theme=CCUE;extent=175265:162874:176112:163476> et l'Arrêté du Gouvernement wallon portant création de la Réserve naturelle domaniale dirigée du Grand Brou à Beauvechain (M.B. 16.01.2003) du 28 novembre 2002 (= n° 498b, 498a, 499, 500, 497c, 501a, 502k, 503d, 505f et 496).
2. Ajout des parcelles cadastrées Beauvechain - 4<sup>e</sup> Division (Nodebais) – Section A : n° 229i, 234/2, 234/3, 234b, 235c et 233b. Parcelles à cartographier en **UG1** (plans d'eau) et **UG7** (boisements alluviaux) (voir carte n° 21)
3. Ajout de la parcelle cadastrée Beauvechain - 4<sup>e</sup> Division (Nodebais) – Section A : n° 229/2. Parcelle à cartographier **UG7** (boisements alluviaux) (voir carte n° 22)

« Bassin d'orage de Nodebais »

Propriété provinciale, le Bassin d'orage de Nodebais est aménagé de façon "naturelle" et a une contenance de ± 1,75 ha. Présence d'habitats d'intérêt communautaire : forêts alluviales (91E0), mégaphorbiaies (6430), cours d'eau (3260) + roselières,... Présence de la Grande aigrette (hivernage), de la Bécassine des marais (hivernage), de la Bécassine sourde (hivernage), de la Gorgebleue à miroir (nicheur occasionnel), de la Sarcelle d'hiver (hivernage), du Balbuzard pêcheur (halte migratoire), du Faucon hobereau (nicheur), du Martin-pêcheur d'Europe (nicheur), de la Bondrée apivore (passage), du busard Saint-Martin (passage), du torcol fourmilier (halte migratoire), du phragmite des joncs (passage migratoire) Phragmite aquatique et de la Fauvette épervière. Ce bassin d'orage est enclavé dans la réserve naturelle domaniale du Grand-Brou (voir carte 19).

1. Ajout des parcelles cadastrées Beauvechain - 4<sup>e</sup> Division (Nodebais) – Section A : n° 229m, 228e, 229k et 228f. parcelles à cartographier en **UG2** (voir carte n° 23)

## Correction du projet d'arrêté de désignation

### Ajout aux espèces présentes dans le site

1. Ajouter les espèces suivantes : le Faucon hobereau, le Martin-pêcheur d'Europe, la Bécassine sourde, la Bécassine des marais, la Grande aigrette, la Bouvière.

### Ajout aux habitats présents dans le site

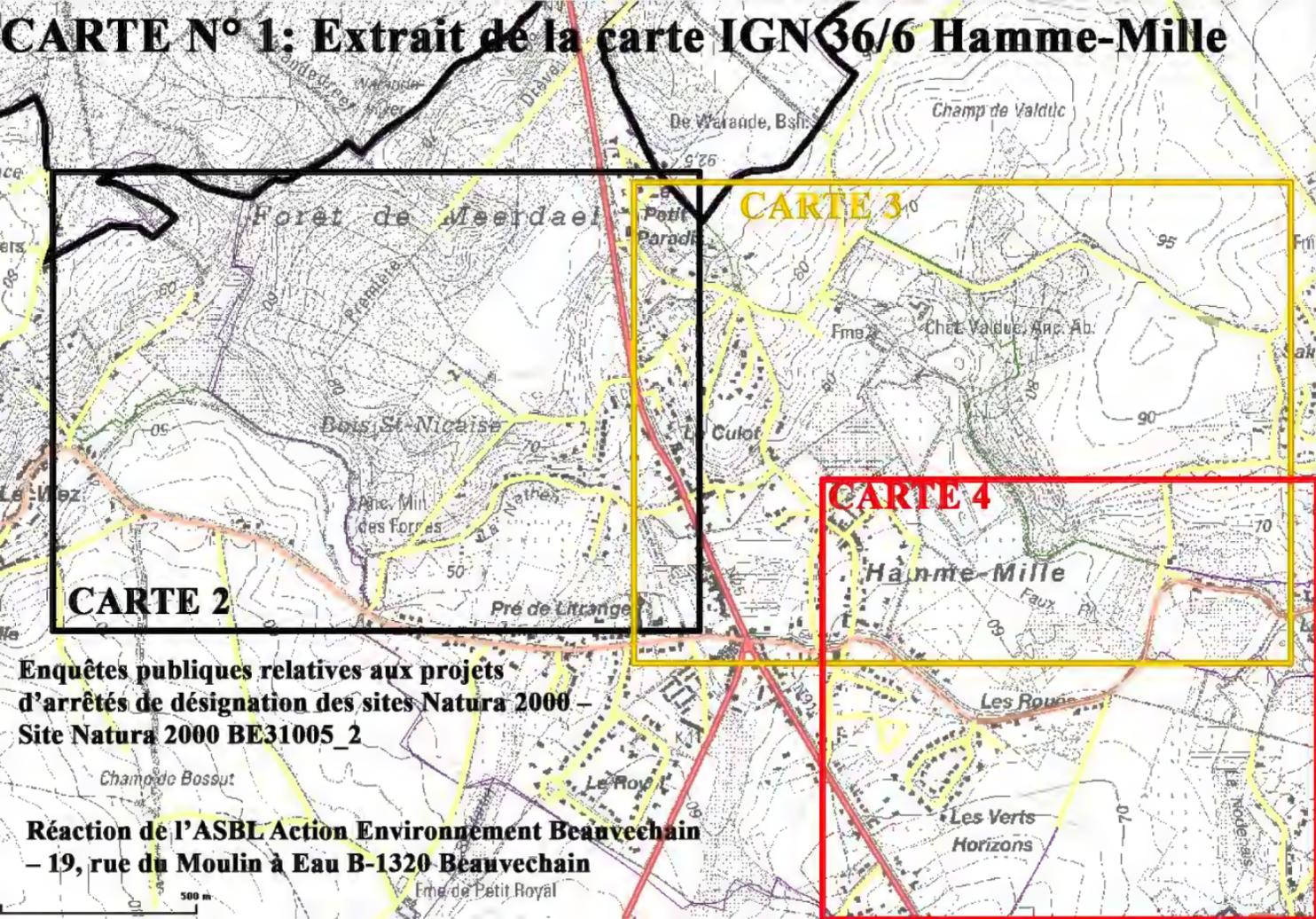
1. Ajouter l'habitat suivant : Landes sèches (4030)

**Photos**



Bouvière  
Etangs du Domaine de Valduc, novembre 1992  
WYNS Eric : Autour de Valcuc . Vierves CNB

# CARTE N° 1: Extrait de la carte IGN 36/6 Hamme-Mille



**CARTE 2**

**CARTE 3**

**CARTE 4**

**Enquêtes publiques relatives aux projets  
d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000 –  
Site Natura 2000 BE31005\_2**

**Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain  
– 19, rue du Moulin à Eau B-1320 Beauvechain**

500 m

Eglise de Petit Royal

**Carte 2** : plan cadastral vue au 5000e de Néthen (Le Wez) et de Hamme-Mille (Pré de Litrange)

**CARTE 7**

**Beauvechain (Hamme-Mille)**

**CARTE 10**

**CARTE 8**

**CARTE 5**

**CARTE 6**

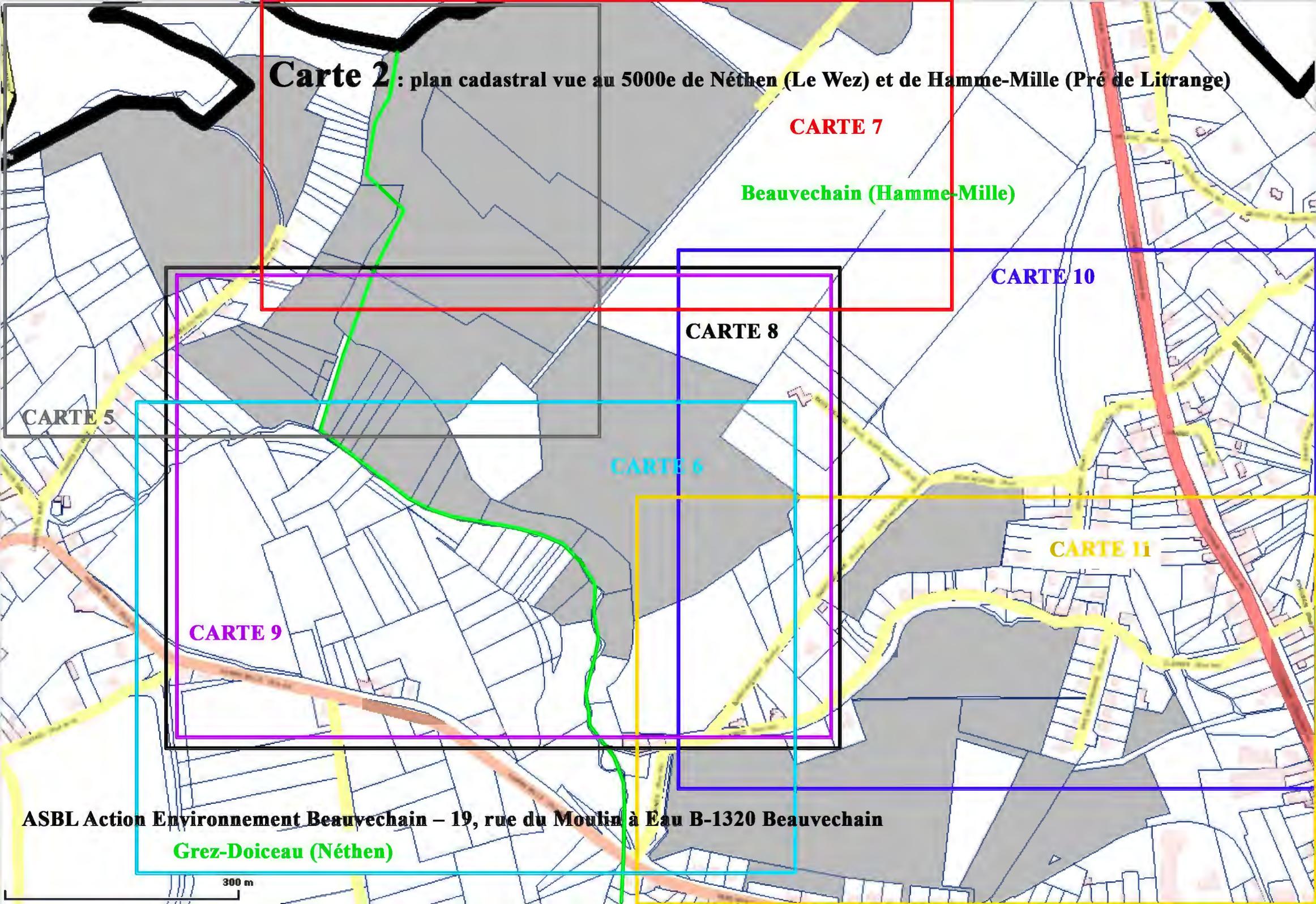
**CARTE 11**

**CARTE 9**

**ASBL Action Environnement Beauvechain – 19, rue du Moulin à Eau B-1320 Beauvechain**

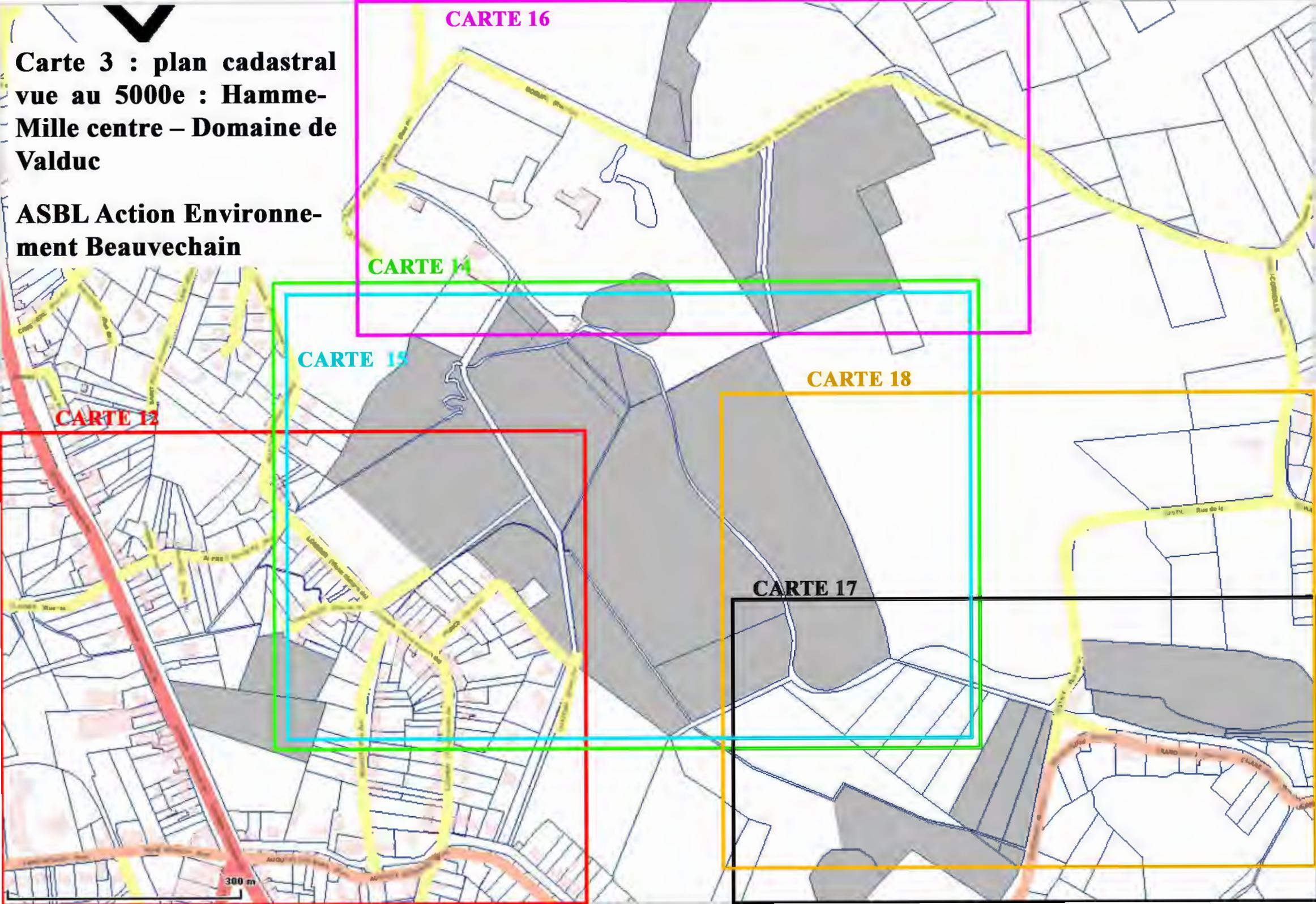
**Grez-Doiceau (Néthen)**

300 m



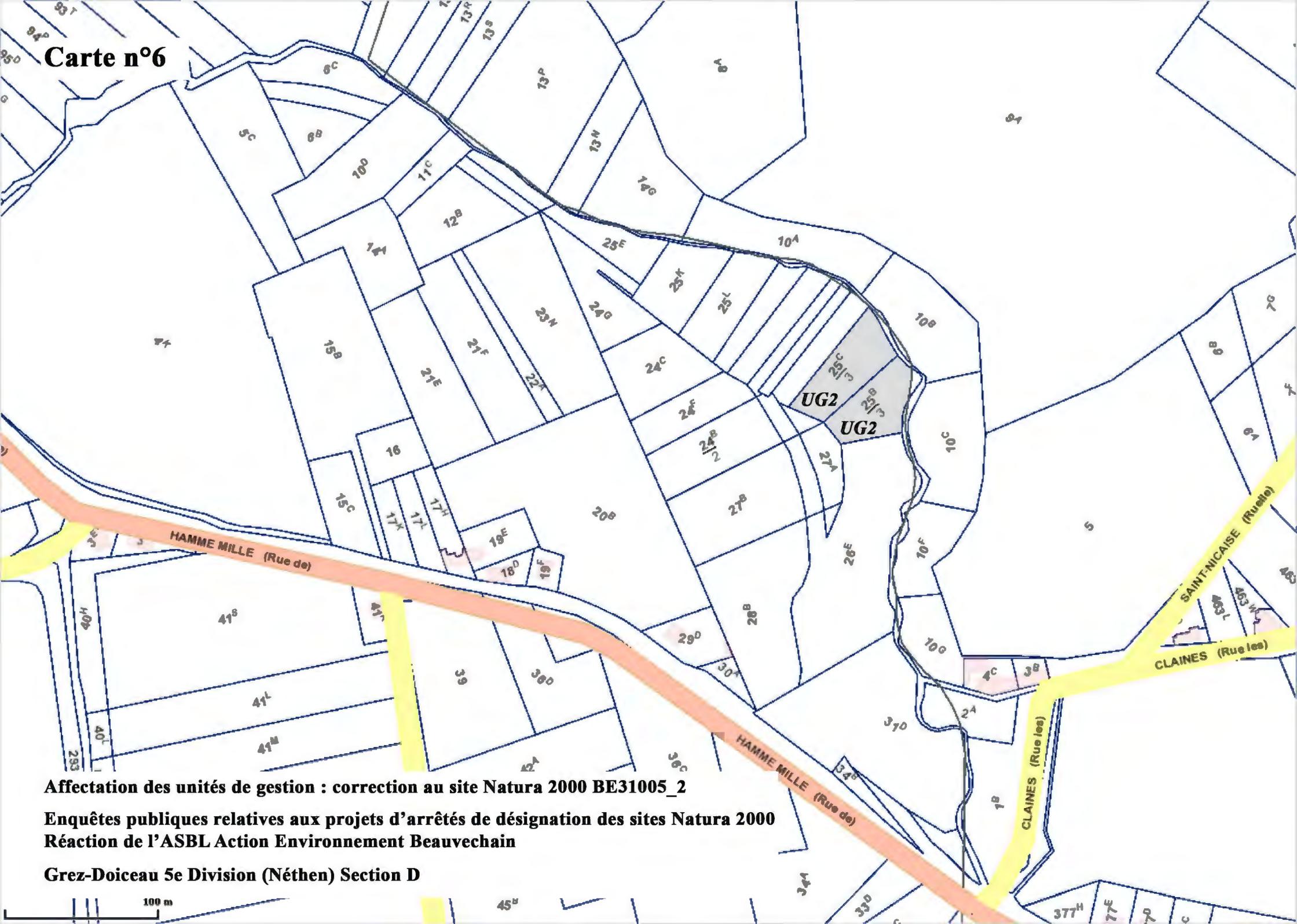
**Carte 3 : plan cadastral  
vue au 5000e : Hamme-  
Mille centre – Domaine de  
Valduc**

**ASBL Action Environne-  
ment Beauvechain**





# Carte n°6



Affectation des unités de gestion : correction au site Natura 2000 BE31005\_2

Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000  
Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain

Grez-Doiceau 5e Division (Néthen) Section D

100 m

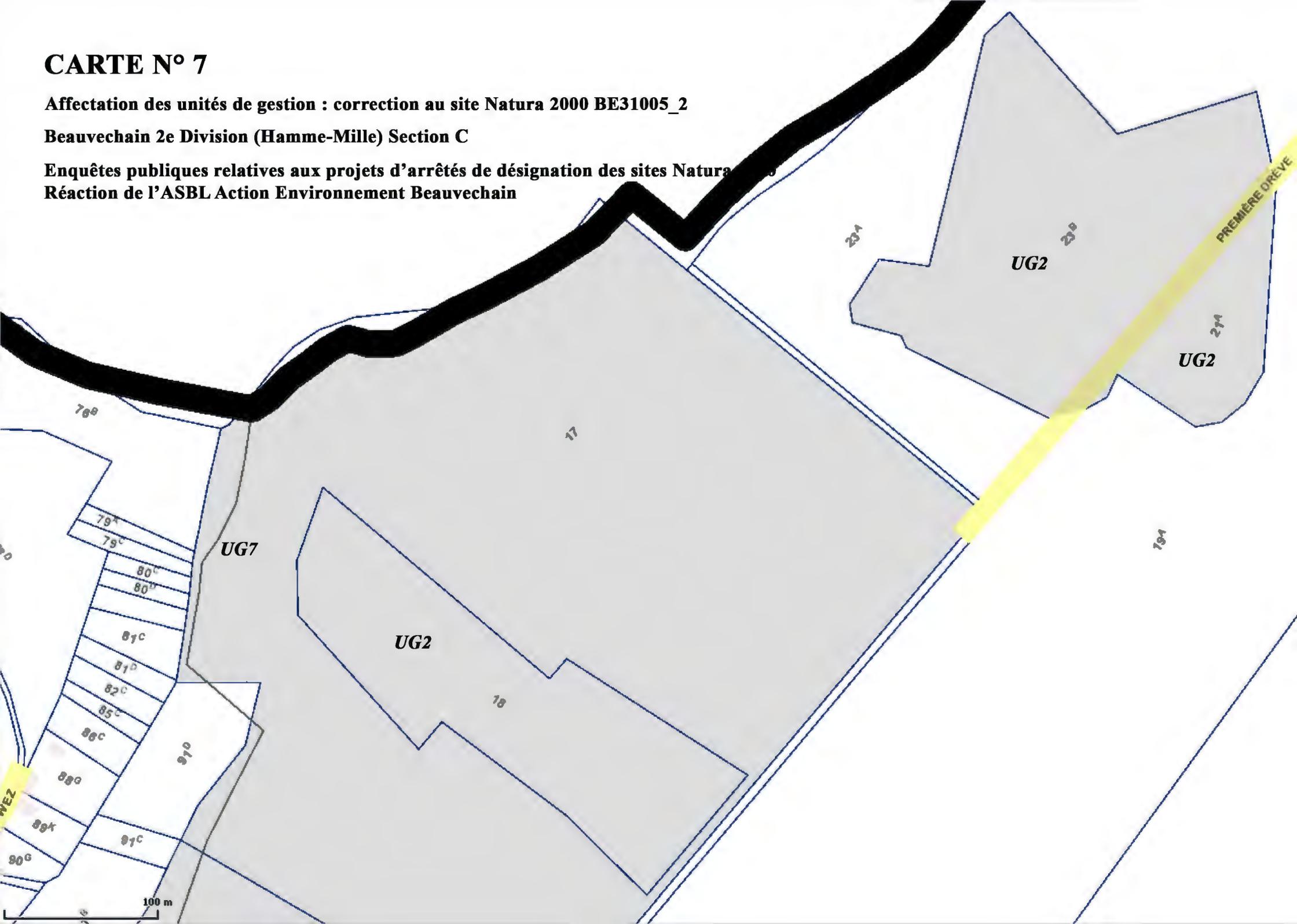
# CARTE N° 7

Affectation des unités de gestion : correction au site Natura 2000 BE31005\_2

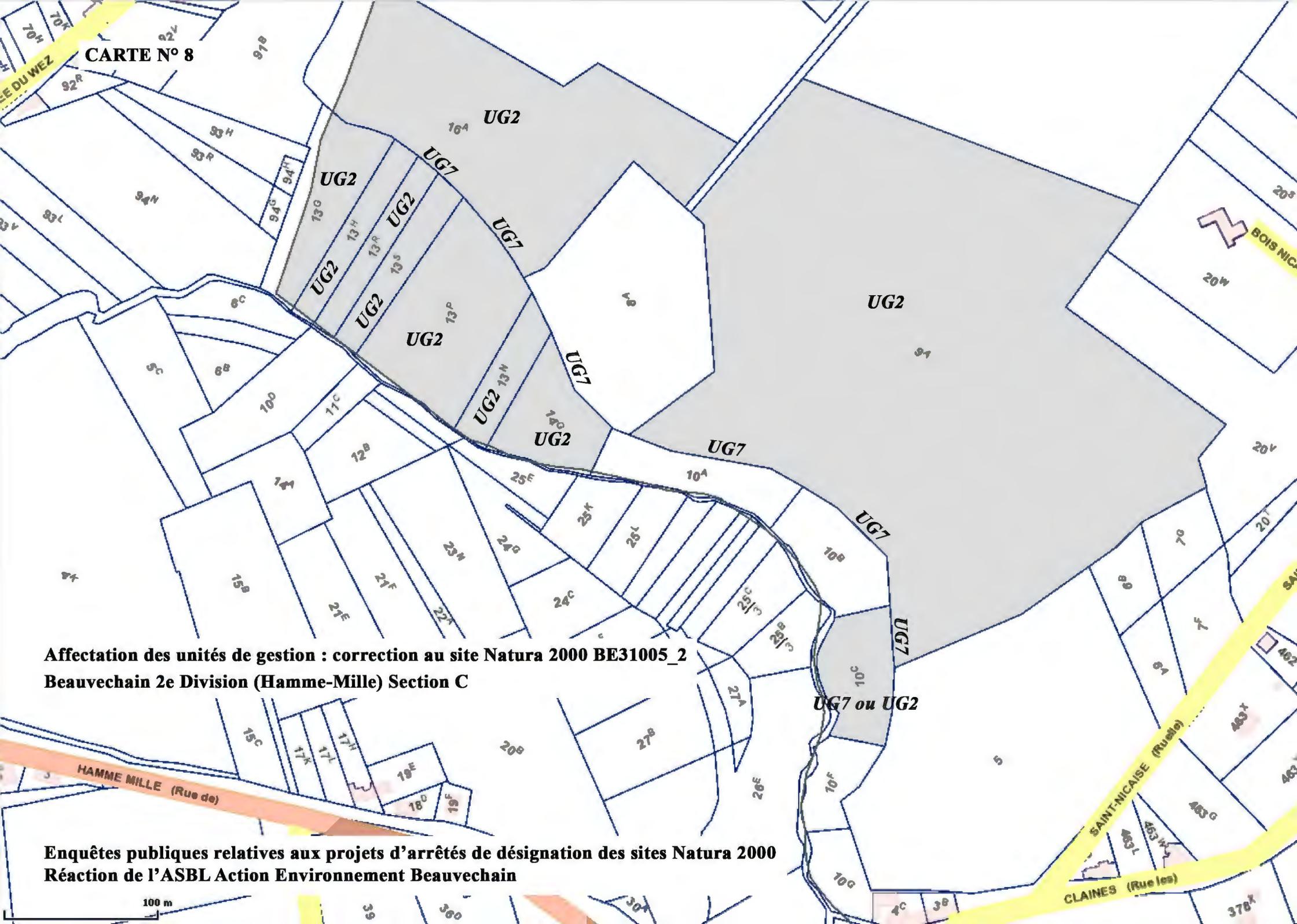
Beauvechain 2e Division (Hamme-Mille) Section C

Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000

Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain



CARTE N° 8

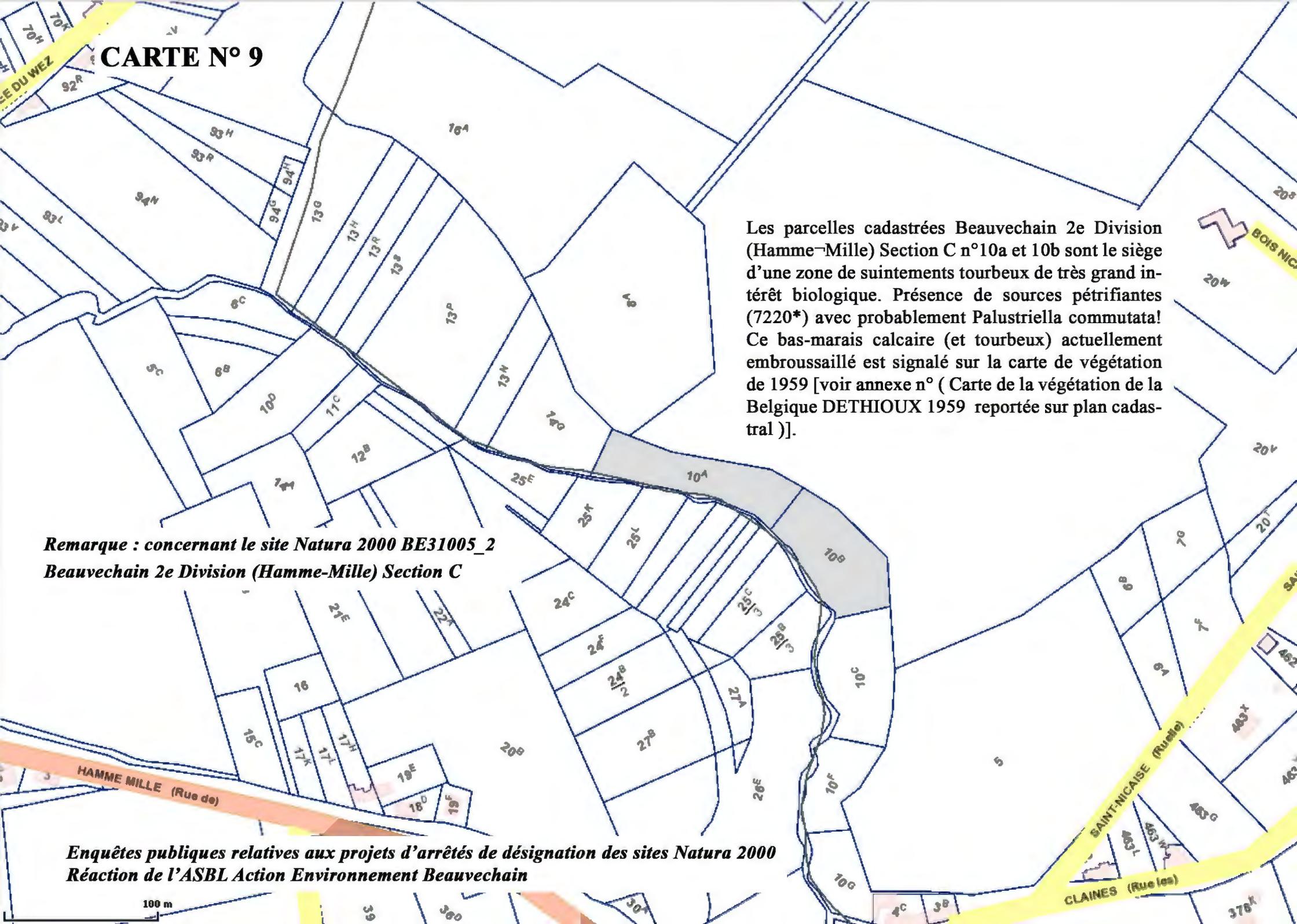


Affectation des unités de gestion : correction au site Natura 2000 BE31005\_2  
Beauvechain 2e Division (Hamme-Mille) Section C

Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000  
Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain

100 m

# CARTE N° 9



Les parcelles cadastrées Beauvechain 2e Division (Hamme-Mille) Section C n°10a et 10b sont le siège d'une zone de suintements tourbeux de très grand intérêt biologique. Présence de sources pétrifiantes (7220\*) avec probablement *Palustriella commutata*! Ce bas-marais calcaire (et tourbeux) actuellement embroussaillé est signalé sur la carte de végétation de 1959 [voir annexe n° ( Carte de la végétation de la Belgique DETHIOUX 1959 reportée sur plan cadastral )].

**Remarque : concernant le site Natura 2000 BE31005\_2 Beauvechain 2e Division (Hamme-Mille) Section C**

**Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000 Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain**

100 m

*Ajout de parcelles : au site Natura 2000 BE31005\_2*

*« Ruelle St-Nicaise x rue Bois Nicaise »*

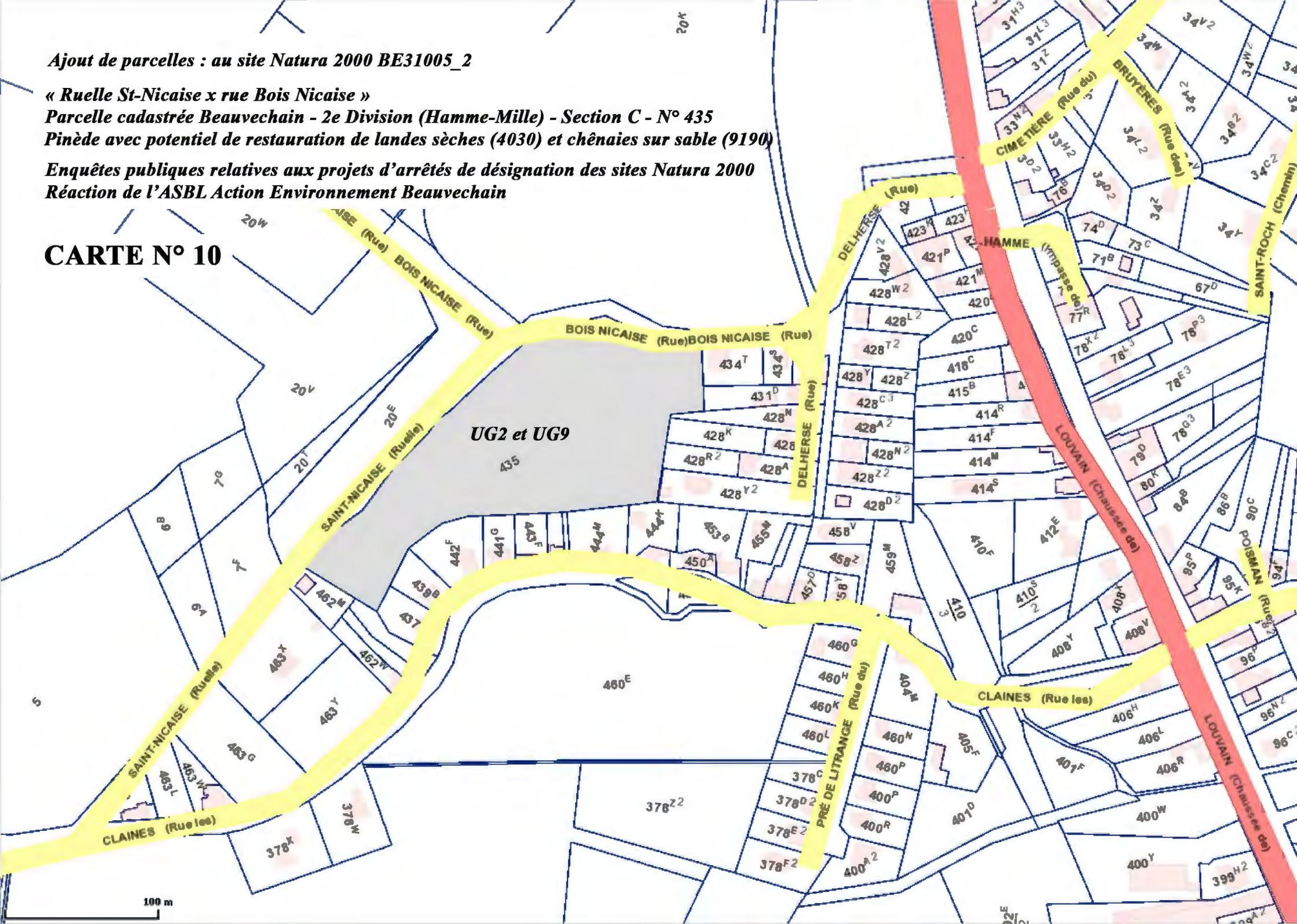
*Parcelle cadastrée Beauvechain - 2e Division (Hamme-Mille) - Section C - N° 435*

*Pinède avec potentiel de restauration de landes sèches (4030) et chênaies sur sable (9190)*

*Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000*

*Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain*

## CARTE N° 10

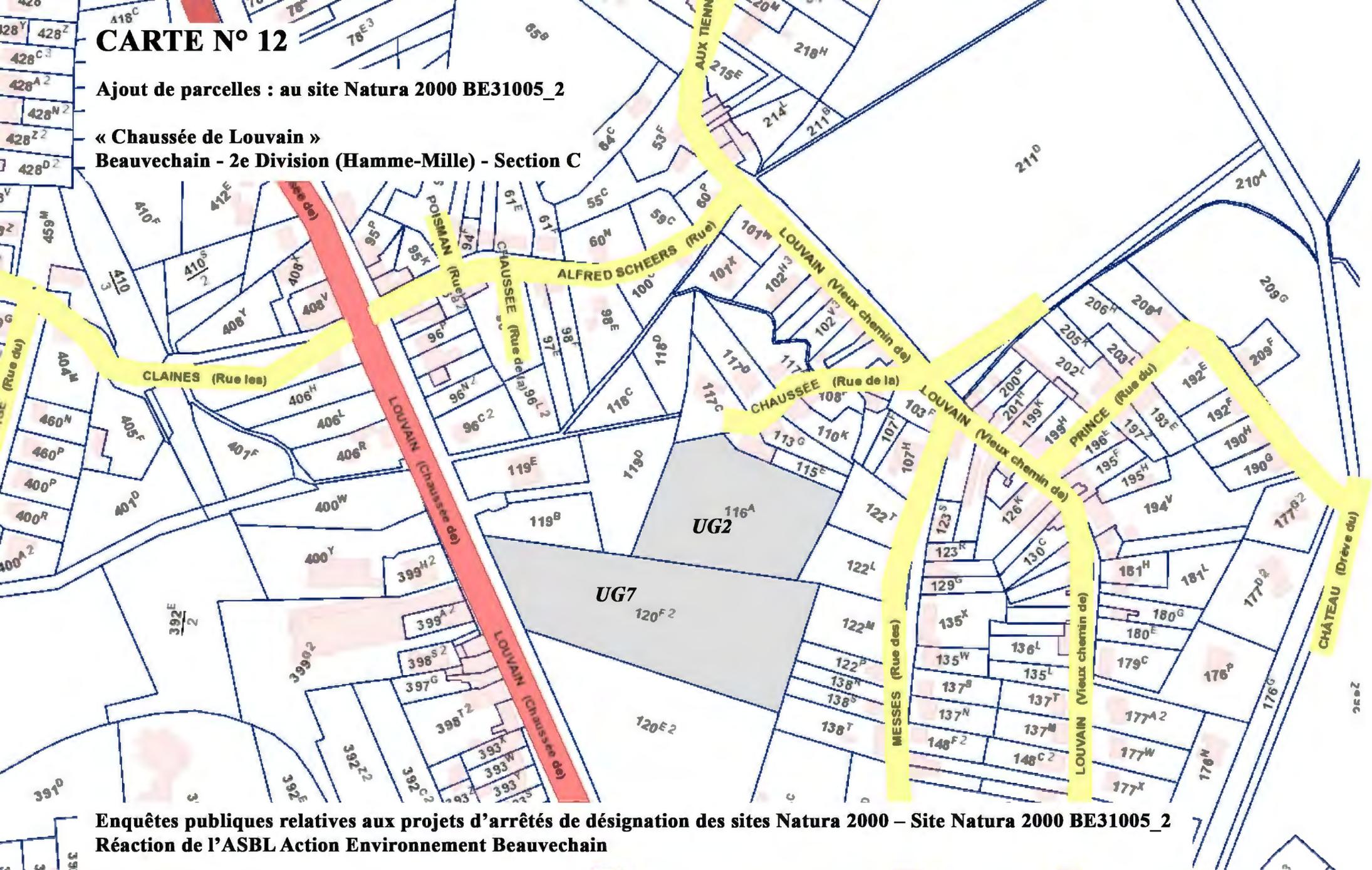




# CARTE N° 12

Ajout de parcelles : au site Natura 2000 BE31005\_2

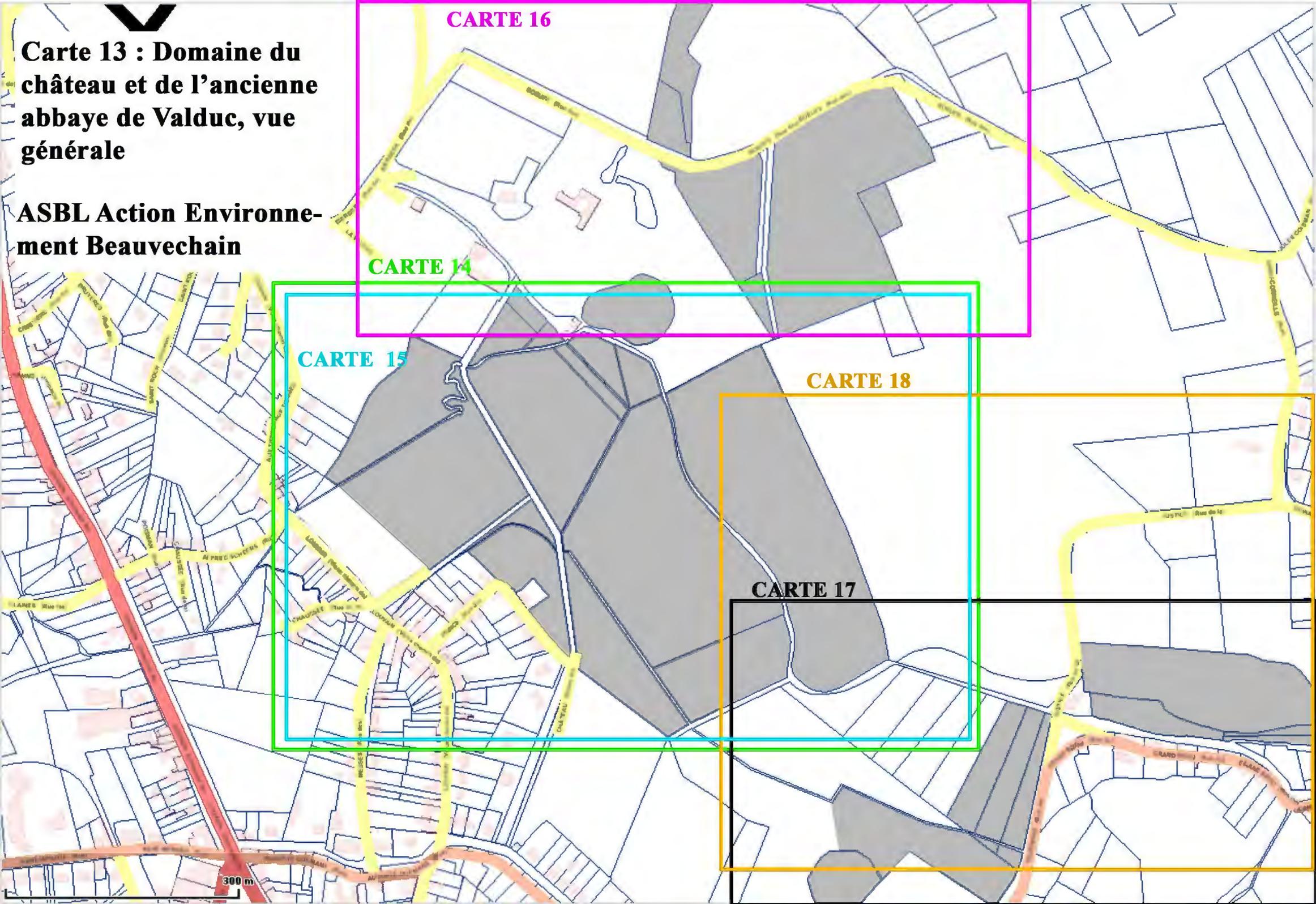
« Chaussée de Louvain »  
Beauvechain - 2e Division (Hamme-Mille) - Section C



Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000 – Site Natura 2000 BE31005\_2  
Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain

# Carte 13 : Domaine du château et de l'ancienne abbaye de Valduc, vue générale

ASBL Action Environnement Beauvechain



CARTE 16

CARTE 14

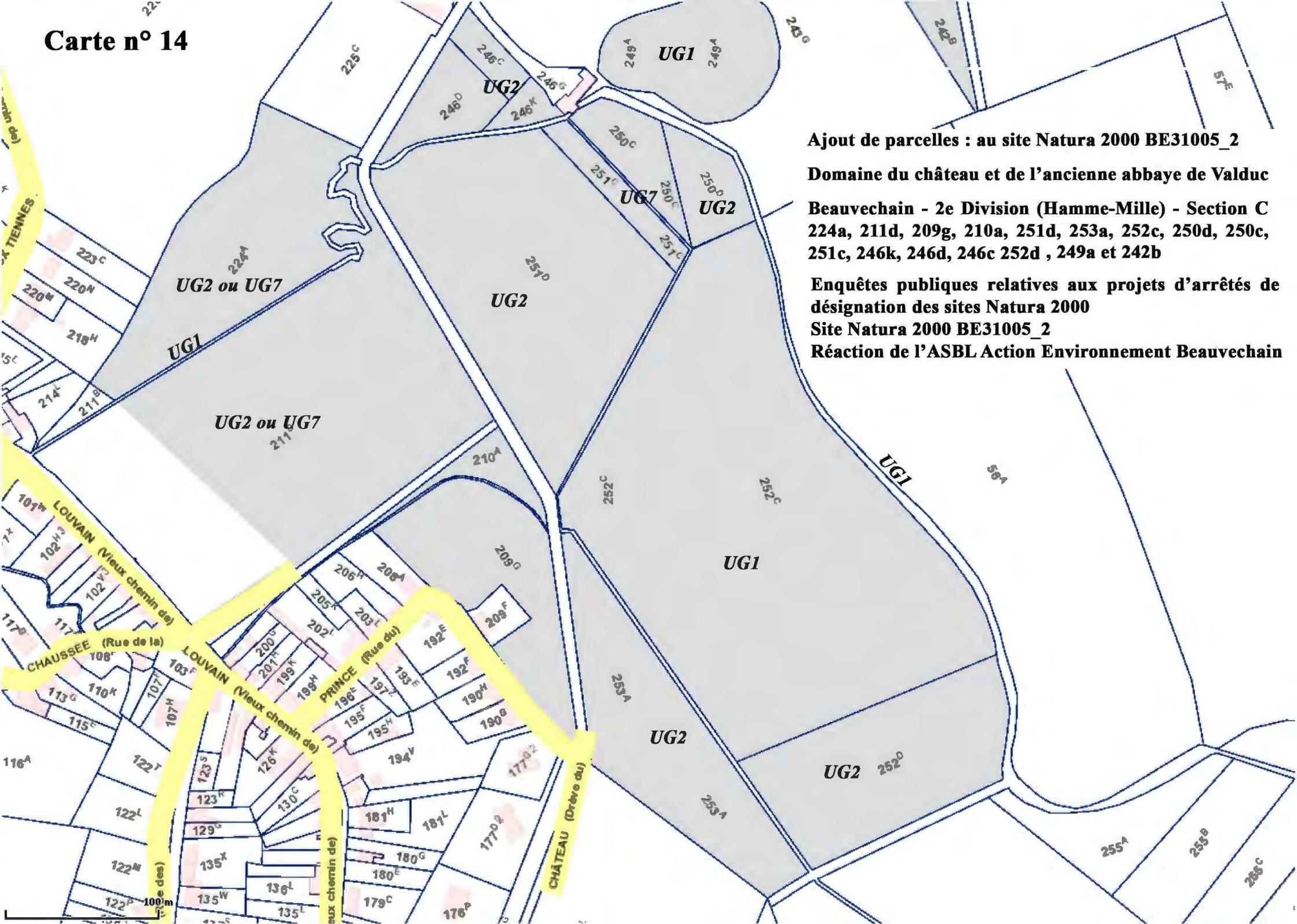
CARTE 15

CARTE 18

CARTE 17

300 m

# Carte n° 14



Ajout de parcelles : au site Natura 2000 BE31005\_2

Domaine du château et de l'ancienne abbaye de Valduc

Beauvechain - 2e Division (Hamme-Mille) - Section C  
224a, 211d, 209g, 210a, 251d, 253a, 252c, 250d, 250c,  
251c, 246k, 246d, 246c 252d , 249a et 242b

Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de  
désignation des sites Natura 2000  
Site Natura 2000 BE31005\_2  
Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain

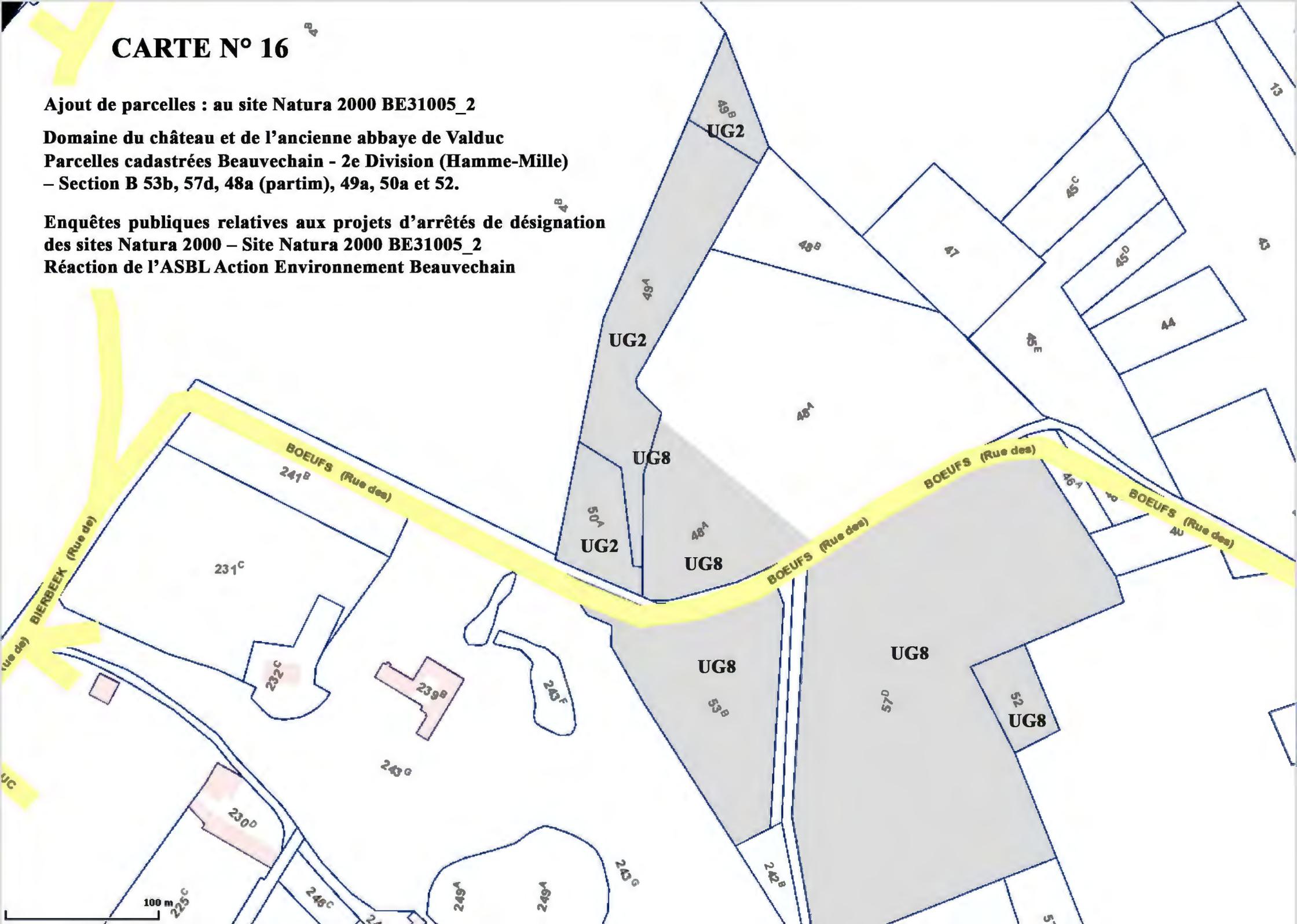


# CARTE N° 16

Ajout de parcelles : au site Natura 2000 BE31005\_2

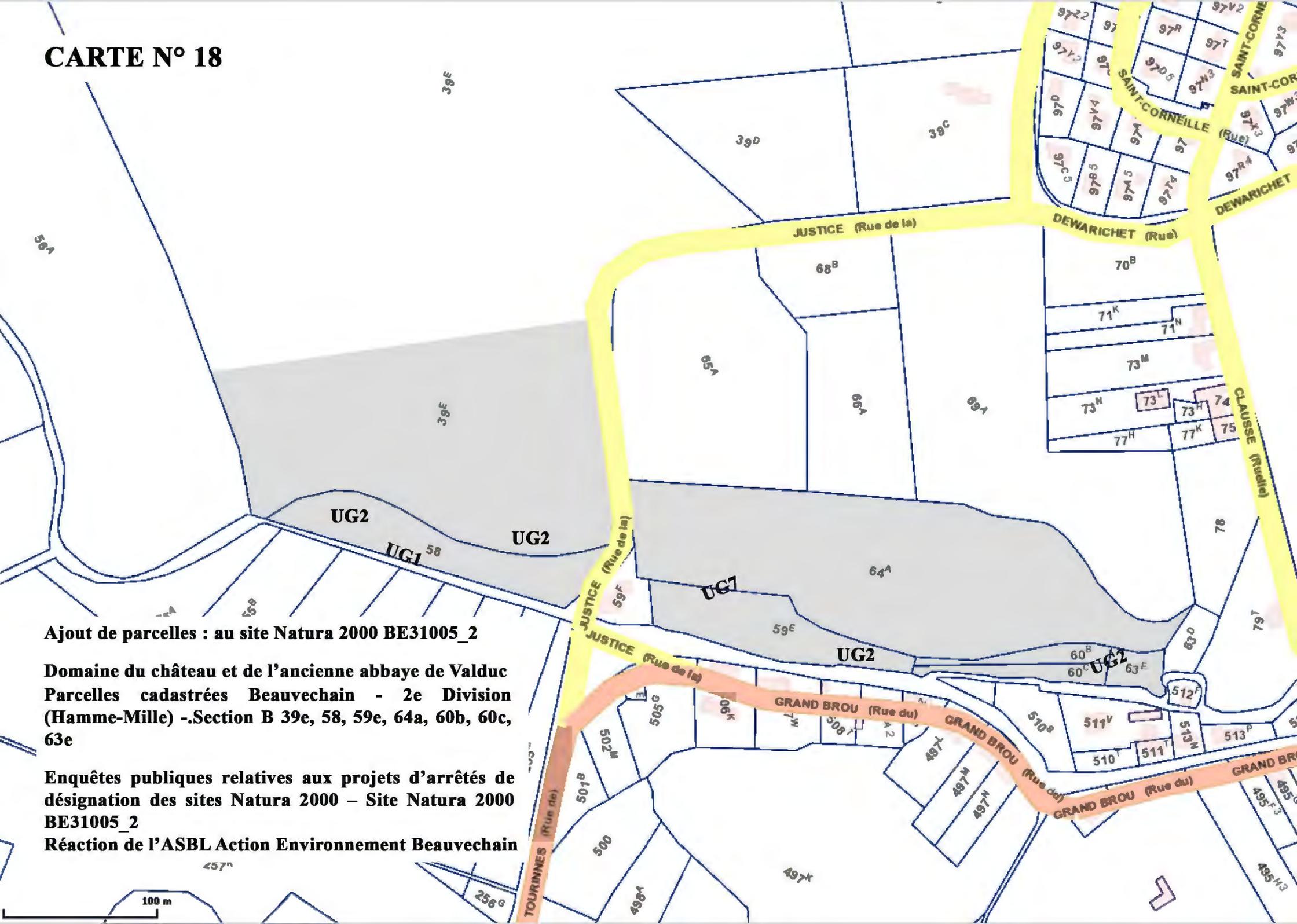
Domaine du château et de l'ancienne abbaye de Valduc  
Parcelles cadastrées Beauvechain - 2e Division (Hamme-Mille)  
– Section B 53b, 57d, 48a (partim), 49a, 50a et 52.

Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de désignation  
des sites Natura 2000 – Site Natura 2000 BE31005\_2  
Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain





# CARTE N° 18



Ajout de parcelles : au site Natura 2000 BE31005\_2

Domaine du château et de l'ancienne abbaye de Valduc  
Parcelles cadastrées Beauvechain - 2e Division  
(Hamme-Mille) -.Section B 39e, 58, 59e, 64a, 60b, 60c, 63e

Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000 – Site Natura 2000 BE31005\_2

Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain

100 m

**CARTE 21**

**CARTE 22**

**CARTE 20**

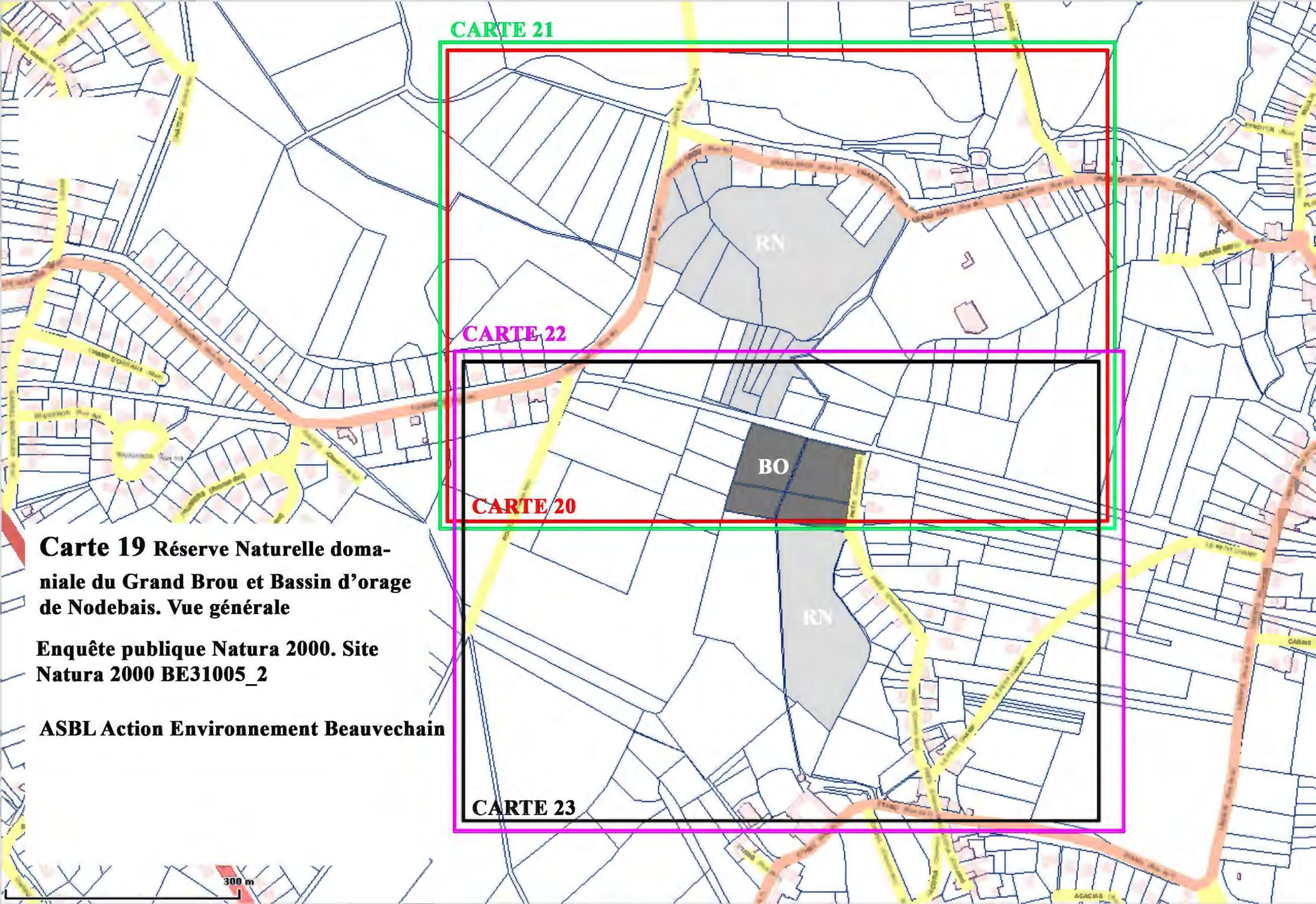
**CARTE 23**

**Carte 19 Réserve Naturelle domaniale du Grand Brou et Bassin d'orage de Nodebais. Vue générale**

**Enquête publique Natura 2000. Site Natura 2000 BE31005\_2**

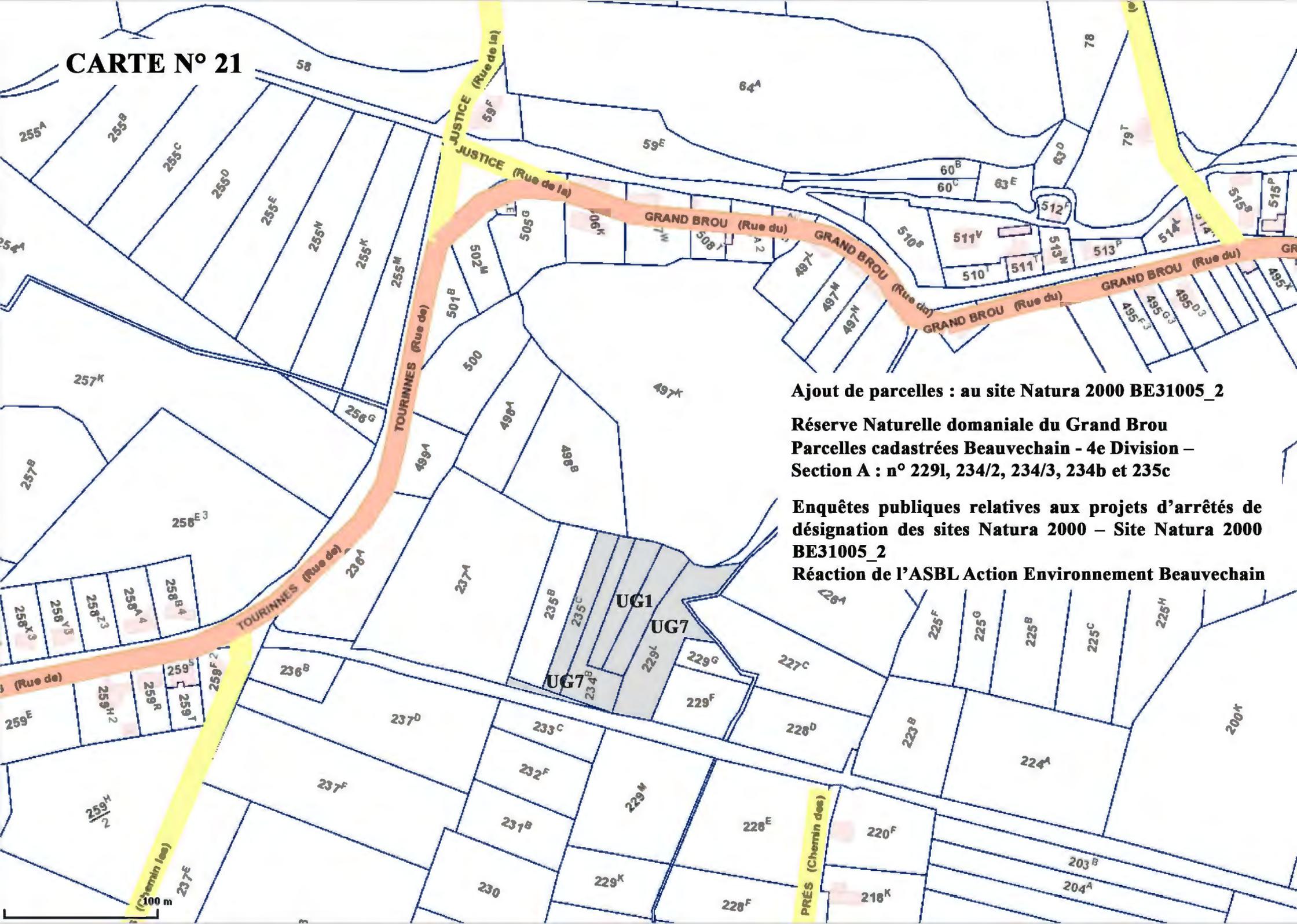
**ASBL Action Environnement Beauvechain**

300 m





# CARTE N° 21



**Ajout de parcelles : au site Natura 2000 BE31005\_2**

**Réserve Naturelle domaniale du Grand Brou  
Parcelles cadastrées Beauvechain - 4e Division –  
Section A : n° 229I, 234/2, 234/3, 234b et 235c**

**Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de  
désignation des sites Natura 2000 – Site Natura 2000  
BE31005\_2**

**Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain**

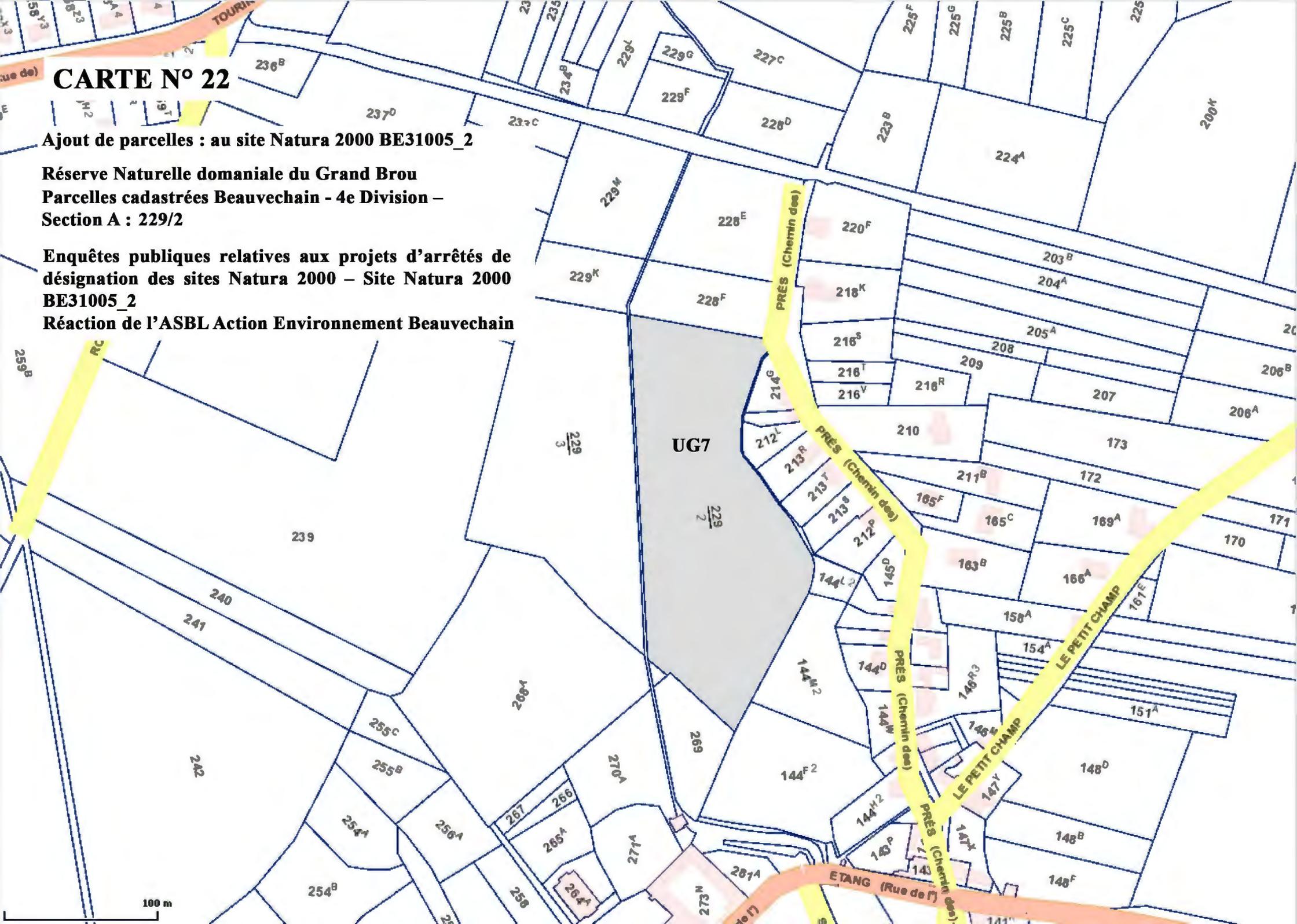
# CARTE N° 22

Ajout de parcelles : au site Natura 2000 BE31005\_2

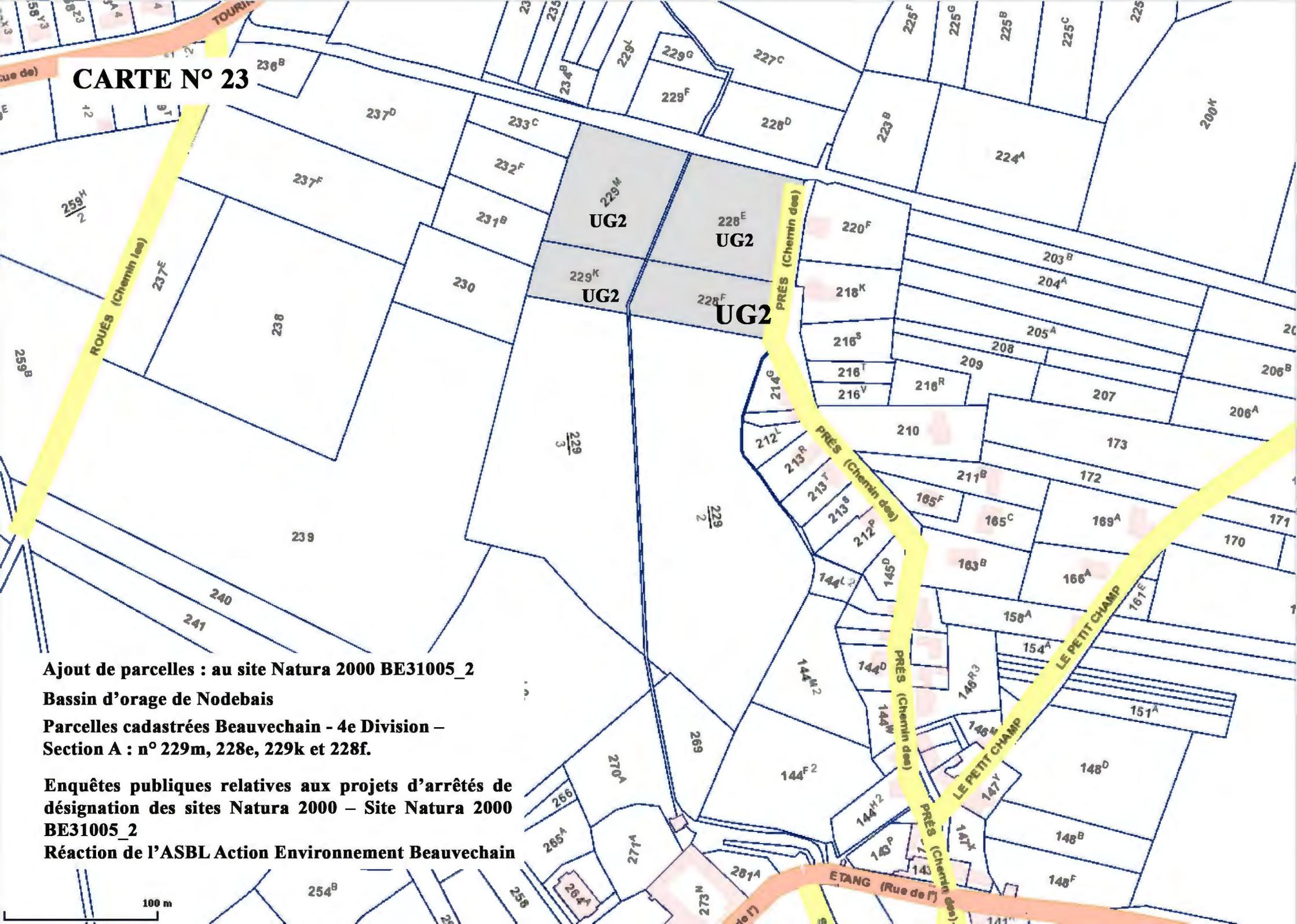
Réserve Naturelle domaniale du Grand Brou  
Parcelles cadastrées Beauvechain - 4e Division -  
Section A : 229/2

Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de  
désignation des sites Natura 2000 - Site Natura 2000  
BE31005\_2

Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain



# CARTE N° 23



**Ajout de parcelles : au site Natura 2000 BE31005\_2**

**Bassin d'orage de Nodebais**

**Parcelles cadastrées Beauvechain - 4e Division -  
Section A : n° 229m, 228e, 229k et 228f.**

**Enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de  
désignation des sites Natura 2000 - Site Natura 2000  
BE31005\_2**

**Réaction de l'ASBL Action Environnement Beauvechain**